

# LE PRÊT À 0% CROISSANCE

## *Pour financer la croissance d'une entreprise*



### OBJECTIFS

Soutenir la croissance de l'entreprise, à travers l'octroi d'un prêt d'honneur à 0% au chef d'entreprise, de manière à financer plus facilement le développement de l'entreprise.

### BENEFICIAIRE

Personne physique ayant un projet de développement d'une TPE en Maine-et-Loire (Conquête de nouveaux marchés, Acquisition de nouveaux équipements, Lancement de nouveaux produits/services, diversification, Embauche de personnel, Développement commercial, Augmentation du BFR due à la croissance, Acquisition d'un nouveau référentiel métier...), quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise (hors activités de production agricole sauf végétal spécialisé).

### CARACTERISTIQUES DU PRET D'HONNEUR

- **Prêt personnel, sans garantie réelle ou personnelle, et sans intérêt.**
- Montant jusqu'à **15 000 €**.
- Pour bénéficier d'un prêt personnel à 0%, le chef d'entreprise doit posséder la majorité du capital de l'entreprise.
- Remboursement sur une durée de 4 ans maximum, par mensualité prélevée sur le compte personnel avec possibilité de différé de remboursement.
- Coût assurance PTIA de 0,13% du capital.
- Accompagnement facultatif et gratuit.

### CONDITIONS D'OBTENTION

Si l'apport personnel n'est pas obligatoire, celui-ci doit être en cohérence avec le projet de reprise et le montant prêté par l'Association. En revanche, le prêt à 0% doit être couplé à un concours financier (prêt bancaire, crédit-bail, Business Angel, etc.). Le montant des financements complémentaires doit être au moins égal au montant du prêt à 0% TPE Croissance.

L'entreprise doit compter moins de dix (10) Equivalents Temps Plein (ETP).

La phase de développement doit entraîner la création au minimum d'un emploi à temps plein, dans l'année qui suit l'obtention du prêt à 0%.

Le demandeur doit remplir une demande de prêt d'honneur et présenter son projet devant le comité d'agrément. La réponse lui est donnée dans les 3 jours maximum.